

## Vaccins actuellement disponibles gratuitement via e-vax

Les 10 vaccins disponibles et délivrés gratuitement par la FWB pour les sujets de 0-18 ans sont :

**GSK** : Boostrix®, Cervarix®, dT pro adulto®, Engerix B®, Infanrix-hexa®

**Sanofi Pasteur MSD** : Imovax®, MMR vax®, Merijugate®, Tétravac®

**Pfizer** : Prevenar 13®

### Suivi des commandes de vaccins

Votre numéro de commande permettra de contacter directement les producteurs pour toutes questions relatives aux livraisons de vaccins.

### Suppression progressive de la commande papier

L'inscription à la plateforme électronique et son utilisation impliquent pour les vaccinateurs l'arrêt de l'utilisation des vignettes autocollantes encore présentes dans le carnet de l'enfant ainsi que l'arrêt de l'envoi de commandes papiers à la cellule vaccination du ministère.

Le médecin vaccinateur inscrit à e-vax est complètement autonome et gère donc lui-même le rythme de ses commandes.

Une fois inscrit, il opte donc pour le système électronique de commande et la cellule vaccination du ministère ne pourra plus traiter de nouvelles commandes papier à son nom.

## Contacts

### QUESTIONS RELATIVES À L'UTILISATION D'E-VAX

#### SUPPORT E-VAX

Rue André Dumont 5  
1435 Mont-Saint-Guilbert

E-mail : [support@e-vax.be](mailto:support@e-vax.be)

Tél.: 010/23 29 80

### QUESTIONS RELATIVES À L'IDENTIFICATION PAR EID OU TOKEN

#### FEDICT

<http://eid.belgium.be/fr/>

E-mail : [servicedesk@fedict.belgium.be](mailto:servicedesk@fedict.belgium.be)

Tél.: de 8h à 18h au 0800/16 587

Éditeur responsable : Dr S. CARABIN, Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Lay-out : N. da Costa Maya, CDCS asbl | D/2014/10.134/12

# @-VAX

Plateforme électronique sécurisée  
de commandes de vaccins distribués  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
et d'enregistrements centralisés des  
vaccinations

# www.e-vax.be

Septembre 2014

Dans le cadre de sa politique de vaccination, la FWB met en place progressivement, pour tous les vaccinateurs, un **nouveau système de commandes de vaccins** lié à la constitution d'un registre de données vaccinales pour les personnes âgées de 0 à 18 ans. Depuis janvier 2014, les équipes de Promotion de la santé à l'école utilisent e-vax.

**À partir de septembre 2014**, tous les médecins vaccinateurs de la FWB et de la Communauté germanophone (en pratique solo, de groupe, en maisons médicales ou en services hospitaliers) sont invités à s'inscrire à e-vax pour pouvoir commander électroniquement les vaccins recommandés par le calendrier vaccinal de la FWB et enregistrer, dans un registre population, les vaccinations effectuées pour les personnes de 0 à 18 ans. Dans le courant de 2015, les services de l'ONE utiliseront à leur tour e-vax.

**À l'inscription** dans e-vax, le vaccinateur, en fonction de sa pratique vaccinale, se voit attribuer un stock de vaccins qui sera automatiquement diminué à chaque enregistrement d'une vaccination d'un de ses patients âgés de 0 à 18 ans. Quand un seuil minimum de 5 vaccins par producteur est atteint, le vaccinateur peut passer commande pour réalimenter son stock. Les commandes sont quotidiennement transmises aux producteurs et livrées dans les meilleurs délais, à l'adresse et dans les plages horaires renseignées par le vaccinateur.

À terme, la centralisation des données vaccinales facilitera, pour tout vaccinateur, un accès au statut vaccinal d'un patient. Elle évitera des injections supplémentaires liées à la perte de documents vaccinaux.

## DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOUS CONNECTER ?

- D'une carte d'identité belge valide (eID) et du code pin associé
- D'un lecteur de carte eID ou d'une liste de token
- D'une adresse e-mail valide

## Qui peut s'inscrire ?

L'inscription dans e-vax peut se faire :

- En tant que praticien privé (pratique solo)
- En tant que pratique de groupe, en maison médicale ou en service hospitalier.

Un médecin travaillant dans plusieurs structures sera affilié à e-vax pour chacune d'entre elles. Il précisera au moment où il se connecte pour laquelle il souhaite commander des vaccins et encoder des dates de vaccinations.

L'inscription d'un médecin en pratique solo se fait en direct sur la plateforme.

L'inscription d'une pratique de groupe, d'une maison médicale ou d'un service hospitalier nécessitera de remplir un formulaire spécifique fourni par le support e-vax.

L'utilisation d'e-vax par un-e assistant-e en formation, un-e infirmier-ère, ou un membre du personnel administratif, est possible pour autant que cette personne soit identifiée par son n° national et couplée à l'inscription d'un médecin vaccinateur qui reste responsable de l'utilisation de la plateforme.

**La plateforme web est sécurisée.** Elle est accessible aux médecins et aux professionnels de santé désignés par leurs institutions via une authentification personnelle garantie par Fedict. Ces derniers s'engagent à se conformer à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements des données à caractère personnel (et à ses arrêtés d'exécution) ainsi qu'aux dispositions relatives au secret professionnel et médical.

La Commission de Protection de la Vie Privée (Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé, section santé) a autorisé, dans sa délibération 14/035, la constitution du registre de données vaccinales. Le texte est consultable à l'adresse suivante : <https://www.health.fgov.be/fr/propos/organisation/comite-sectoriel/deliberations-2014>

L'article 27 de la dite délibération précise que le vaccinateur s'engage à informer oralement ses patients de l'enregistrement de leurs vaccinations dans le cadre du programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il tiendra compte d'un éventuel refus d'encodage.

Tout vaccinateur s'engage à ne consulter les données vaccinales centralisées d'un patient qu'en vertu du lien préventif ou thérapeutique qui le lie à cette personne.